

☐ 1^{ère} demande ☐ Renouvellement ☐ Duplicata Indiquer le motif du duplicata :



Pour les renouvellements, merci de ne pas renvoyer votre carte à puce

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM (marital) :

NOM de jeune fille :

PRENOMS :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse : chez ☐ Mme ☐ M.

Photographie

(1^{re} demande
ou duplicata)

(à coller)

Votre situation actuelle (Demandeur d'emploi, R.S.A., A.A.H. etc) :

Votre revenu mensuel global actuel (personnel) : (en euros)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES FIGURANT AU VERSO

Documents récents de moins de 3 mois

Je m'engage sur l'honneur à signaler au Département tout changement qui interviendrait dans ma situation et à renvoyer au Département ma carte de transport dès la reprise d'une activité salariée ou le recouvrement d'un revenu supérieur à 70% du SMIC net.

Fait à le

Signature du demandeur

PARTIE À REMPLIR PAR L'ORGANISME INSTRUCTEUR

Le demandeur sollicite l'attribution de la carte HORIZON en qualité de (préciser la catégorie d'ayant-droit) :

(joindre la copie des pièces justificatives demandées au verso d'après des originaux récents de moins de 3 mois)

Nombre de pièces jointes :

OBSERVATIONS : Dans le cas de personnes relevant de situations particulières non spécifiquement visées au verso, veuillez décrire la situation susceptible de justifier l'attribution de la carte HORIZON :

Fait à le

Cachet de l'organisme transmetteur

Nom, qualité et coordonnées téléphoniques
de la personne ayant réceptionné le dossier

Dossier à transmettre au : **DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**
Direction des Transports Terrestres - Service des Usagers des Transports
1, Esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 Bordeaux Cedex
Tel : 05.56.99.57.83 Fax : 05.56.99.35.91
mail : transport-horizon@gironde.fr site : transgironde.fr

LA CARTE HORIZON

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La carte HORIZON permet à l'utilisateur en situation de précarité de voyager sur l'ensemble des lignes régulières du réseau TransGironde quelle que soit la distance de son trajet pour un coût de 10% du prix commercial du transport soit 0,30€ au 1^{er} juillet 2014.

CONDITION D'OCTROI : Revenu mensuel personnel ou familial inférieur à 70% du SMIC net.

LA CARTE À PUCE HORIZON

Chaque année, vous devez obligatoirement transmettre l'ensemble des pièces justificatives pour confirmer votre situation. Cependant, vous conserverez votre carte à puce pendant sa durée de validité, fixée à 4 ans. Pour activer votre carte à puce, il vous suffira de la valider à votre montée dans un car du réseau TransGironde.

IMPORTANT : Veuillez conserver le courrier signé de Monsieur le Président du Conseil départemental



**Vous conserverez pendant 4 ans la carte à puce qui vous sera délivrée.
Mais, chaque année, vous devrez IMPÉRATIVEMENT renouveler votre demande
et fournir les pièces justificatives de votre situation afin de pouvoir continuer
à bénéficier de la tarification sociale.**

PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur, domicilié en Gironde, devra justifier de sa situation au moyen des documents suivants :

Tous les justificatifs doivent être récents de moins de 3 mois

- 1 photo d'identité pour une première demande ou un duplicata
- 1 justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc.)
- Dernier avis d'impôt sur le revenu indiquant le revenu et le nombre de parts du foyer fiscal (ou celui des parents en cas de rattachement fiscal)
- 1 justificatif de situation récent de moins de 3 mois :
 - ☐ Photocopie du contrat de travail, d'apprentissage, de formation, d'emplois divers... ou dernier bulletin de salaire
 - ☐ Notification de rejet ou de paiement de Pôle Emploi
 - ☐ Attestation de paiement par l'organisme prestataire (CAF, etc) de l'allocation sociale (de moins de 3 mois : R.S.A., A.A.H., Allocation veuvage, Minimum vieillesse, Pension d'invalidité, etc).

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Le présent formulaire, accompagné des pièces justificatives récentes requises, sera déposé au choix :

- au Service d'Action Sociale de la mairie du domicile
- à la Maison Départementale Sociale d'Insertion dont vous dépendez
- à la Mission Locale (ou tout autre Centre Social)

L'organisme instructeur transmettra ensuite votre dossier au Département de la Gironde qui l'instruira et vous adressera votre **carte HORIZON** en retour.

Vous pouvez également envoyer directement au Département de la Gironde votre demande dûment complétée accompagnée des pièces justificatives.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, MERCI DE CONTACTER LE :

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Direction des Transports Terrestres - Service des Usagers des Transports

1, Esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 Bordeaux Cedex

Tel : 05.56.99.57.83 Fax : 05.56.99.35.91

mail : transport-horizon@gironde.fr site : transgironde.fr